

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du 15 Décembre 2022

Sur convocation en date du 9 décembre 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme se sont réunis à la salle des fêtes de Morée.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Bernard Pillefer Pascal Trassard	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Laëtitia Bouilly Bruno Brych Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle Rémi Penais	St-Jean Froidmentel Laurent Borel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay	Romilly-du-Perche
Villebout Daniel Alazard	Bouffry	Ruan-sur-Egvonne Alain Brunet	

Etaient absents : Monique Soria, Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Catherine Monnier, Emile Thiolat, Joël Verdier, Didier Duchesne, Carole Barrault, Evelyne Gandon, Carole Edy, Christèle Camus, Agnès Fradet, Andrée Savigny, Guy Deshayes, Danielle Cohergne, Régine Vassaux, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Natacha Serpin, Katia Touzet, Christiane Gourdel, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey

Pouvoirs : Monique Soria à Gilles Volant, Carole Barrault à Pascal Trassard, Evelyne Gandon à Bernard Pillefer, Catherine Monnier à Laëtitia Bouilly, Agnès Fradet à Pierre Solon, Régine Vassaux à Danièle Périn, Katia Touzet à Laurent Borel.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 28

Pouvoirs : 7

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Daniel BARILLEAU a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Agrandissement du siège social CPHV

Demande de subvention – DETR/DSIL

OBJET : Agrandissement du siège social CPHV
Demande de subvention – DETR/DSIL

Envoyé en préfecture le 23/12/2022
Reçu en préfecture le 23/12/2022
Publié le **22 DEC. 2022**
ID : 041-200040772-20221215-2022DELIB176-DE

Le Président présente le projet d'agrandissement du siège social de la CPHV avec nouveaux bureaux, salle de conseil avec patio intérieur et salle d'archives, garage.

Le coût total du projet est estimé à 1 167 000 € HT. Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'établirait ainsi :

En euros

Lot - Dépenses	Montant en € HT
Démolition - Maçonnerie	250 000,00
Charpente - Couverture	90 000,00
Menuiseries Extérieures	90 000,00
Cloisons sèches	50 000,00
Faux Plafond	20 000,00
Menuiseries Bois	50 000,00
Carrelages - Revêtements Muraux	40 000,00
Peintures Intérieures	30 000,00
Plomberie - Sanitaire - Chauffage - Ventilation	180 000,00
Electricité	100 000,00
Acquisition + frais	55 000,00
Maîtrise d'Œuvre (10 %)	90 000,00
Divers et aléas	45 000,00
Parutions presse + dématérialisation	2 000,00
Raccordements eau/électricité	10 000,00
Diagnostocs obligatoires	5 000,00
Mission SPS	3 000,00
Contrôle technique	5 000,00
Division parcellaire	2 000,00
TOTAL TRAVAUX (hors mobilier) (1)	1 117 000,00
Mobilier (2)	50 000,00
TOTAL TRAVAUX + MOBILIER (1+2)	1 167 000,00

Subventions et participations	Montant en €
DETR / DSIL (50 % de (1+2))	583 500,00
CRST (10 % de (1))	111 700,00
CPHV	471 800,00
TOTAL RECETTES	1 167 000,00

Le Président propose de solliciter une subvention de l'Etat dans le cadre de cette opération, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et/ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus pour les travaux d'agrandissement du siège social de la CPHV,
- **DECIDE** de solliciter dans le cadre de ce projet une subvention auprès de l'Etat, au titre de la DETR et/ou de la DSIL, au taux le plus élevé,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire
Le Président.

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,
Daniel BARILLEAU

Conseil communautaire du 15 Décembre 2022

Sur convocation en date du 9 décembre 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à la salle des fêtes de Morée.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Bernard Pillefer Pascal Trassard	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Laëtitia Bouilly Bruno Brych Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle Rémi Penais	St-Jean Froidmentel Laurent Borel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay	Romilly-du-Perche
Villebout Daniel Alazard	Bouffry	Ruan-sur-Egvonne Alain Brunet	

Etaient absents : Monique Soria, Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Catherine Monnier, Emile Thiolat, Joël Verdier, Didier Duchesne, Carole Barrault, Evelyne Gandon, Carole Edy, Christèle Camus, Agnès Fradet, Andrée Savigny, Guy Deshayes, Danielle Cohergne, Régine Vassaux, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Natacha Serpin, Katia Touzet, Christiane Gourdel, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey

Pouvoirs : Monique Soria à Gilles Volant, Carole Barrault à Pascal Trassard, Evelyne Gandon à Bernard Pillefer, Catherine Monnier à Laëtitia Bouilly, Agnès Fradet à Pierre Solon, Régine Vassaux à Danièle Périn, Katia Touzet à Laurent Borel.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 28

Pouvoirs : 7

Votants : 35

Pour : 26

Contre : 4

Abstention : 5

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Daniel BARILLEAU a été désigné secrétaire de séance.

**OBJET : Auberge de la Tour à Fréteval
Acquisition du local commercial**

OBJET : Auberge de la Tour à Fréteval
Acquisition du local commercial

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le **22 DEC. 2022**

ID : 041-200040772-20221215-2022DELIB177-DE

Le Président présente le projet de réhabilitation du bâtiment qui accueillait auparavant le restaurant « Auberge de la Tour » à Fréteval. Ce projet doit permettre de retrouver une activité de restauration sur ce site puisque le territoire de la CPHV est en manque de professionnels dans ce secteur d'activité.

Le Président propose donc d'acquérir le bien suivant, au prix de 65 000 € nets vendeur :

A FRETEVAL (LOIR-ET-CHER) (41160) 12 Rue du Pont,

Un immeuble comprenant :

- au rez-de-chaussée : une salle de bar, deux salles de restaurant, autre salle pouvant servir de salle de restaurant complémentaire, sanitaires, cuisine, réserve, chaufferie.

- à l'étage : une réserve, un appartement comprenant un salon, deux chambres, une remise, salle d'eau, wc.

Cour avec terrasse sur Le Loir.

Et de l'autre côté de la route, une cave dans le roc.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
AC	7	5219 rue de Courcelles	00 ha 00 a 02 ca
AD	68	Rue de Courcelles	00 ha 03 a 53 ca

Total surface : 00 ha 03 a 55 ca

La cave en face est vendue avec le restaurant.

Et cette cave bénéficie d'une servitude :

Aux termes de l'acte d'acquisition de Monsieur et Madame VASSENEIX-MESZAR, il a été dit ce qui suit littéralement rapporté :

« Aux termes d'un acte reçu par Me FLEURY, notaire à VENDOME, le 23 janvier 2012, contenant vente par Monsieur Thierry LAVEAU à Monsieur et Madame BOSSARD-FAVA, ci-après relaté en l'origine de propriété, il a été dit ce qui suit littéralement rapporté :

Il est extrait littéralement ce qui suit au titre de propriété du 15 juin 1999 contenant la cave en roc :
Droit de passage tant à pieds qu'avec chevaux et voiture sur ladite cour pour arriver à la cave ; laquelle cour est délimitée au couchant par le pignon levant de la maison de Mr COUTANT, et le prolongement de la ligne droite formée par le parement extérieur de ce pignon, jusqu'à ladite cave, et à la charge du droit de passage à pieds et avec chevaux et voitures par Mme MARMION et Mr CONSTANT sur ladite cour. »

Le Président demande au conseil de l'autoriser à déposer un permis de construire ou une déclaration préalable de travaux pour les travaux à envisager suite à l'étude de faisabilité technique et financière.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'acquérir le bien susmentionné au prix de 65 000 € nets vendeur,
- **AUTORISE** le Président ou en cas d'empêchement son représentant, à signer le compromis de vente puis l'acte de vente,
- **AUTORISE** le Président à déposer un permis de construire ou une déclaration préalable de travaux pour les travaux à envisager suite à l'étude de faisabilité technique et financière.
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire

Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,
Daniel BARILLEAU

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du 15 Décembre 2022

Sur convocation en date du 9 décembre 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme se sont réunis à la salle des fêtes de Morée.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Bernard Pillefer Pascal Trassard	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Laëtitia Bouilly Bruno Brych Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle Rémi Penais	St-Jean Froidmentel Laurent Borel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay	Romilly-du-Perche
Villebout Daniel Alazard	Bouffry	Ruan-sur-Egvonne Alain Brunet	

Etaient absents : Monique Soria, Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Catherine Monnier, Emile Thiolat, Joël Verdier, Didier Duchesne, Carole Barrault, Evelyne Gandon, Carole Edy, Christèle Camus, Agnès Fradet, Andrée Savigny, Guy Deshayes, Danielle Cohergne, Régine Vassaux, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Natacha Serpin, Katia Touzet, Christiane Gourdel, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey

Pouvoirs : Monique Soria à Gilles Volant, Carole Barrault à Pascal Trassard, Evelyne Gandon à Bernard Pillefer, Catherine Monnier à Laëtitia Bouilly, Agnès Fradet à Pierre Solon, Régine Vassaux à Danièle Périn, Katia Touzet à Laurent Borel.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Pour : 26

Présents : 28

Contre : 4

Pouvoirs : 7

Abstention : 5

Votants : 35

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Daniel BARILLEAU a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Auberge de la Tour à Fréteval

Demande de subvention – DETR / DSIL

Envoyé en préfecture le 23/12/2022

Reçu en préfecture le 23/12/2022

Publié le **22 DEC. 2022**

ID : 041-200040772-20221215-2022DELIB178-DE

OBJET : Auberge de la Tour à Fréteval **Demande de subvention – DETR / DSIL**

Le Président présente le projet de réhabilitation du restaurant « Auberge de la Tour » à Fréteval. Ce projet doit permettre de retrouver une activité de restauration sur ce site, alors que le territoire de la CPHV est en manque de professionnels dans ce secteur d'activité.

Le coût total du projet est estimé à 791 200,00 € HT. Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'établirait ainsi :

		En euros	
DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT
Acquisition	65 000	DETR-DSIL (50 %)	395 600
Désamiantage / plomb	25 000	REGION – CRST (20 %)	158 240
Travaux restaurant (dont étage 90 000 €)	595 000	DEPARTEMENT	25 000
Maîtrise d'œuvre	59 500	CPHV	212 360
Raccordements	6 000		
Contrôle technique	5 000		
Divers et aléas	35 700		
TOTAL DEPENSES	791 200	TOTAL RECETTES	791 200

Le Président propose de solliciter une subvention de l'Etat dans le cadre de cette opération, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et/ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus pour les travaux de réhabilitation du bâtiment de l'Auberge de la Tour – Place Pierre Genevée – 41160 FRETEVAL,
- **DECIDE** de solliciter dans le cadre de ce projet une subvention auprès de l'Etat, au titre de la DETR et/ou de la DSIL, au taux le plus élevé,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,
Daniel BARILLEAU

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du 15 Décembre 2022

Sur convocation en date du 9 décembre 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme se sont réunis à la salle des fêtes de Morée.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Bernard Pillefer Pascal Trassard	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Laëtitia Bouilly Bruno Brych Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle Rémi Penais	St-Jean Froidmentel Laurent Borel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay	Romilly-du-Perche
Villebout Daniel Alazard	Bouffry	Ruan-sur-Egvonne Alain Brunet	

Etaient absents : Monique Soria, Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Catherine Monnier, Emile Thiolat, Joël Verdier, Didier Duchesne, Carole Barrault, Evelyne Gandon, Carole Edy, Christèle Camus, Agnès Fradet, Andrée Savigny, Guy Deshayes, Danielle Cohergne, Régine Vassaux, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Natacha Serpin, Katia Touzet, Christiane Gourdel, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey

Pouvoirs : Monique Soria à Gilles Volant, Carole Barrault à Pascal Trassard, Evelyne Gandon à Bernard Pillefer, Catherine Monnier à Laëtitia Bouilly, Agnès Fradet à Pierre Solon, Régine Vassaux à Danièle Périn, Katia Touzet à Laurent Borel.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 28

Pouvoirs : 7

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Daniel BARILLEAU a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Finances

Décision modificative n° 3 – Budget Principal

Objet : Finances

Décision modificative n° 3 – Budget Principal

Envoyé en préfecture le 02/01/2023

Reçu en préfecture le 02/01/2023

Publié le **22 DEC. 2022**

ID : 041-200040772-20221215-2022DELIB179-DE



Le Président informe les membres du conseil communautaire qu'il est nécessaire d'effectuer la décision modificative ci-dessous sur le budget principal de la Communauté du Perche & Haut Vendômois :

DECISION MODIFICATIVE 3 – TRANSFERT DE CREDITS

- Transfert de crédits du compte 65568 « Autres contributions à des fonds » pour un montant de 5 000,00 euros au compte 739118 « Autres versements et restitutions sur contributions directes ».

D-65568 : - 5 000,00 €

D-739118 : 5 000,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la décision modificative ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire

Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,
Daniel BARILLEAU

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du 15 Décembre 2022

Sur convocation en date du 9 décembre 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à la salle des fêtes de Morée.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Bernard Pillefer Pascal Trassard	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Laëtitia Bouilly Bruno Brych Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle Rémi Penais	St-Jean Froidmentel Laurent Borel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay	Romilly-du-Perche
Villebout Daniel Alazard	Bouffry	Ruan-sur-Egvonne Alain Brunet	

Etaient absents : Monique Soria, Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Catherine Monnier, Emile Thiolat, Joël Verdier, Didier Duchesne, Carole Barrault, Evelyne Gandon, Carole Edy, Christèle Camus, Agnès Fradet, Andrée Savigny, Guy Deshayes, Danielle Cohergne, Régine Vassaux, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Natacha Serpin, Katia Touzet, Christiane Gourdel, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey

Pouvoirs : Monique Soria à Gilles Volant, Carole Barrault à Pascal Trassard, Evelyne Gandon à Bernard Pillefer, Catherine Monnier à Laëtitia Bouilly, Agnès Fradet à Pierre Solon, Régine Vassaux à Danièle Périn, Katia Touzet à Laurent Borel.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 28

Pouvoirs : 7

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Daniel BARILLEAU a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Finances

Décision modificative n° 3 – Budget Annexe Développement Economique

Objet : Finances

Décision modificative n° 3 – Budget Annexe Développement Economique

Envoyé en préfecture le 02/01/2023

Reçu en préfecture le 02/01/2023

Publié le **22 DEC. 2022**

ID : 041-200040772-20221215-2022DELIB180-DE

Le Président informe les membres du conseil communautaire qu'il est nécessaire d'effectuer la décision modificative ci-dessous sur le budget annexe Développement Economique de la Communauté du Perche & Haut Vendômois :

DECISION MODIFICATIVE 3 – TRANSFERT DE CREDITS

- Transfert de crédits du compte 20422 « Subventions d'équipement aux personnes de droit privé – Bâtiments et installations » pour un montant de 70 000,00 euros au compte 21321 « Immeubles de rapport ».

D-20422 : - 70 000,00 €

D-21321 : 70 000,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la décision modificative ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,
Daniel BARILLEAU

COMMUNAUTÉ DU PERCHE & HAUT VENDÔMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil communautaire du 15 Décembre 2022

Sur convocation en date du 9 décembre 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme se sont réunis à la salle des fêtes de Morée.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Bernard Pillefer Pascal Trassard	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Laëtitia Bouilly Bruno Brych Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle Rémi Penais	St-Jean Froidmentel Laurent Borel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay	Romilly-du-Perche
Villebout Daniel Alazard	Bouffry	Ruan-sur-Egvonne Alain Brunet	

Etaient absents : Monique Soria, Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Catherine Monnier, Emile Thiolat, Joël Verdier, Didier Duchesne, Carole Barrault, Evelyne Gandon, Carole Edy, Christèle Camus, Agnès Fradet, Andrée Savigny, Guy Deshayes, Danielle Cohergne, Régine Vassaux, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Natacha Serpin, Katia Touzet, Christiane Gourdel, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey

Pouvoirs : Monique Soria à Gilles Volant, Carole Barrault à Pascal Trassard, Evelyne Gandon à Bernard Pillefer, Catherine Monnier à Laëtitia Bouilly, Agnès Fradet à Pierre Solon, Régine Vassaux à Danièle Périn, Katia Touzet à Laurent Borel.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 28

Pouvoirs : 7

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Daniel BARILLEAU a été désigné secrétaire de séance.

**OBJET : Logements locatifs à Ouzouer-le-Doyen
Avenants aux marchés de travaux**

OBJET : Logements locatifs à Ouzouer-le-Doyen
Avenants aux marchés de travaux

Envoyé en préfecture le 02/01/2023

Reçu en préfecture le 02/01/2023

Publié le **22 DEC. 2022**

ID : 041-200040772-20221215-2022DELIB181-DE

Le Président informe les membres du conseil communautaire que dans le cadre des travaux d'aménagement de trois logements dans l'ancien presbytère situé en centre-bourg de la commune d'Ouzouer-le-Doyen, il convient d'effectuer quatre avenants aux marchés de travaux :

- Avenant n°4 au lot 1 « Démolition – Maçonnerie – Ravalements » (CAMUS CONSTRUCTION – 41190 LANDES-LE-GAULOIS) : encastrement du coffret ENEDIS pour un montant de 680,00 € HT, soit 816,00 € TTC.
- Avenant en moins-value n°1 au lot 5 « Menuiseries Bois – Fermetures » (MENUISERIE LUBINEAU – 41500 MER) : restauration de l'escalier entre le R+1 et le R+2, suppression de l'escalier à créer entre le R+1 et le R+2, ajout d'un bloc-porte CF ½ Heure pour coffre électrique pour un montant de l'avoir à percevoir de 3 160,00 € HT, soit 3 792,00 € TTC.
- Avenant en moins-value n°3 au Lot 6 « Carrelages – Faïences – Sols souples » (BELLEC – 41100 SAINT-OUEN) : remplacement de la chape de 10 cm par une chape de 5 cm pour un montant de l'avoir à percevoir de 2 977,45 € HT, soit 3 572,94 € TTC.
- Avenant n°1 au Lot 9 « Electricité » (BARRE – 41160 MOREE) : fourniture des longueurs de goulottes IK07, gaines individuelles de traversée de parois IK10, et ensemble de fixations pour un montant de 3 370,50 € HT soit 4 044,60 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **ACCEPTÉ** les avenants mentionnés ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer les avenants ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire

Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,
Daniel BARILLEAU

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du 15 Décembre 2022

Sur convocation en date du 9 décembre 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à la salle des fêtes de Morée.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Bernard Pillefer Pascal Trassard	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Laëtitia Bouilly Bruno Brych Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle Rémi Penais	St-Jean Froidmentel Laurent Borel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay	Romilly-du-Perche
Villebout Daniel Alazard	Bouffry	Ruan-sur-Eggonne Alain Brunet	

Etaient absents : Monique Soria, Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Catherine Monnier, Emile Thiolat, Joël Verdier, Didier Duchesne, Carole Barrault, Evelyne Gandon, Carole Edy, Christèle Camus, Agnès Fradet, Andrée Savigny, Guy Deshayes, Danielle Cohergne, Régine Vassaux, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Natacha Serpin, Katia Touzet, Christiane Gourdel, Philippe Piu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey

Pouvoirs : Monique Soria à Gilles Volant, Carole Barrault à Pascal Trassard, Evelyne Gandon à Bernard Pillefer, Catherine Monnier à Laëtitia Bouilly, Agnès Fradet à Pierre Solon, Régine Vassaux à Danièle Périn, Katia Touzet à Laurent Borel.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 28

Pouvoirs : 7

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Daniel BARILLEAU a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Espace Socio-Culturel à Droué

Tarifcation 2023

OBJET : Espace Socio-Culturel à Droué

Tarification 2023

Envoyé en préfecture le 02/01/2023
Reçu en préfecture le 02/01/2023
Publié le **22 DEC. 2022**
ID : 041-200040772-20221215-2022DELIB182-DE

Le Président propose aux membres du conseil communautaire d'appliquer la tarification suivante pour la location de l'Espace Socio-Culturel à Droué à compter du 1^{er} janvier 2023 :

		Territoire de la CPHV		Hors Territoire CPHV
		ASSOCIATIONS	Particuliers / Entreprises	
TARIFS WEEKEND Samedi Dimanche	Grande salle (Bar Inclus)	1 ^{er} location pour un WD = Gratuite 2 ^{eme} location pour un WD = 85€	170 €	300 €
	Grande salle (Bar Inclus) + cuisine	3 ^{eme} location pour un WD = 120€ 4 ^{eme} location pour un WD et suivantes = 170€	250 €	450 €

TARIFS Journée en semaine	Grande salle (Bar Inclus) avec ou sans cuisine	85€ / jours - Entreprises ou particuliers ou associations hors territoire CPHV 50€ / jours - Associations du secteur CPHV
----------------------------------	--	--

Chauffage inclus

Caution 500 €

Pénalités ménage :

- 150 €

Forfait Vaisselle :

- De 0 à 50 personnes : 25 €
- De 51 à 100 personnes : 45 €
- De 101 à 150 personnes : 65 €

Mobilier ou Vaisselle cassé ou manquant :

- Assiette : 8 € / unité
- Tasse : 5 € / unité
- Soucoupe ou verre : 3 € / unité
- Couteau ou fourchette ou cuillère : 2,50 € / unité
- Chaise : 31 € / unité
- Table : 100 € / unité

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les tarifs de location de l'Espace Socio-Culturel à Droué pour l'exercice 2023, comme mentionnés ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à tout mettre en œuvre pour les faire appliquer.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

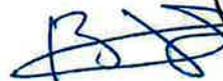
Pour extrait certifié conforme.



Le secrétaire de séance,
Daniel BARILLEAU

Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS



COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Conseil communautaire du 15 Décembre 2022

Sur convocation en date du 9 décembre 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme se sont réunis à la salle des fêtes de Morée.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Bernard Pillefer Pascal Trassard	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Laëtitia Bouilly Bruno Brych Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle Rémi Penais	St-Jean Froidmentel Laurent Borel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay	Romilly-du-Perche
Villebout Daniel Alazard	Bouffry	Ruan-sur-Egvonne Alain Brunet	

Etaient absents : Monique Soria, Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Catherine Monnier, Emile Thiolat, Joël Verdier, Didier Duchesne, Carole Barrault, Evelyne Gandon, Carole Edy, Christèle Camus, Agnès Fradet, Andrée Savigny, Guy Deshayes, Danielle Cohergne, Régine Vassaux, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Natacha Serpin, Katia Touzet, Christiane Gourdel, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey

Pouvoirs : Monique Soria à Gilles Volant, Carole Barrault à Pascal Trassard, Evelyne Gandon à Bernard Pillefer, Catherine Monnier à Laëtitia Bouilly, Agnès Fradet à Pierre Solon, Régine Vassaux à Danièle Périn, Katia Touzet à Laurent Borel.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 26

Pouvoirs : 7

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Daniel BARILLEAU a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Ecole de Musique

Subvention 2023 à l'association Musikafon

OBJET : Ecole de Musique
Subvention 2023 à l'association Musikafon

Envoyé en préfecture le 02/01/2023

Reçu en préfecture le 02/01/2023

Publié le **22 DEC, 2022**

ID : 041-200040772-20221215-2022DELIB183-DE

Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que la Communauté du Perche & Vendômois a versé régulièrement à chaque exercice une subvention à l'association Musikafon pour que celle-ci puisse assurer la gestion et le fonctionnement de l'antenne de Droué de l'Ecole de Musique du Perche & Haut Vendômois

Or, eu égard au montant des dépenses totales réelles effectuées par l'association, il apparaît que le total des versements effectués sur les exercices précédents excède celles des dépenses réalisées.

Par conséquent, à titre exceptionnel et en accord avec l'association Musikafon, le Président propose de ne pas verser de subvention à Musikafon pour l'exercice 2023.

Gilles VOLANT s'étant retiré lors de ce vote,
Bruno BRYCH s'étant retiré lors de ce vote,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de pas octroyer de subvention à l'association Musikafon dans le cadre du fonctionnement de l'école de musique à DROUE pour l'exercice 2023,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,
Daniel BARILLEAU

A stylized signature in black ink, consisting of several overlapping loops and horizontal strokes.

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du 15 Décembre 2022

Sur convocation en date du 9 décembre 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme se sont réunis à la salle des fêtes de Morée.

Etaients présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Bernard Pillefer Pascal Trassard	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Laëticia Bouilly Bruno Brych Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle Rémi Penais	St-Jean Froidmentel Laurent Borel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièeres Patrice Couty
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay	Romilly-du-Perche
Villebout Daniel Alazard	Bouffry	Ruan-sur-Eggonne Alain Brunet	

Etaients absents : Monique Soria, Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Catherine Monnier, Emile Thiolat, Joël Verdier, Didier Duchesne, Carole Barrault, Evelyne Gandon, Carole Edy, Christèle Camus, Agnès Fradet, Andrée Savigny, Guy Deshayes, Danielle Cohergne, Régine Vassaux, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Natacha Serpin, Katia Touzet, Christiane Gourdel, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey

Pouvoirs : Monique Soria à Gilles Volant, Carole Barrault à Pascal Trassard, Evelyne Gandon à Bernard Pillefer, Catherine Monnier à Laëticia Bouilly, Agnès Fradet à Pierre Solon, Régine Vassaux à Danièle Périn, Katia Touzet à Laurent Borel.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Pour : 31

Présents : 28

Contre : 2

Pouvoirs : 7

Abstention : 2

Votants : 35

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Daniel BARILLEAU a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : GEMAPI

Approbation du PEP Loir

OBJET : GEMAPI
Approbation du PEP Loir

Envoyé en préfecture le 02/01/2023

Reçu en préfecture le 02/01/2023

Publié le **22 DEC. 2022**



ID : 041-200040772-20221215-2022DELIB184-DE

L'Etablissement Public Loire, syndicat mixte référent en matière d'inondations sur la Loire et ses affluents, a réalisé sur le bassin du Loir une étude globale de réduction du risque inondation (2010-2013) suivie par l'élaboration d'une stratégie territorialisée pour les territoires Vendômois (CATV et CPHV) et le Pays Fléchois (2019). Ces démarches ont mis en évidence la volonté des élus d'engager des actions de prévention des inondations dans le cadre d'un projet commun et partagé à l'échelle du bassin du Loir. L'élaboration d'un Programme d'Etudes Préalables (PEP) est alors la démarche adaptée aux besoins.

Après plusieurs mois de concertation, ayant permis de bâtir collectivement une programmation opérationnelle et budgétaire visant à réduire le risque inondation sur le bassin versant du Loir, les services de l'Etablissement Public Loire ont sollicité la CPHV afin de connaître son positionnement politique sur ce dossier.

Dans ce cadre, un courrier, co-signé avec la CATV, a été transmis à l'Etablissement Public Loire le 29 novembre 2022. Ce dernier indique que la collectivité se prononce favorablement sur ce dossier et souhaite s'engager dans ce dispositif collaboratif. Néanmoins, le courrier en question précise les réserves suivantes :

- la procédure de groupement de commande, proposée par les services de l'Etablissement Public Loire et appuyée par les services de l'Etat pour certaines actions relevant de la responsabilité des collectivités, devra nécessairement être explicitée en détails avant une possible mise en œuvre opérationnelle ;
- de plus, cette procédure ne pourra être envisageable que si une plus-value est techniquement avérée et si chaque collectivité assume sa part de responsabilité. De ce fait, la notion de leadership et celle de compétence territoriale sur les différentes études partagées devront être clairement définies avant le démarrage du programme d'études, sans quoi la collectivité pourrait réétudier son positionnement. Dans cet esprit, la CPHV n'entend pas être désignée comme chef de file pour l'étude Habitat ;
- la mise en œuvre des actions qui incombent à la CPHV sera conditionnée par le versement de l'intégralité des financements FPRNM et FEDER initialement prévus. Dans le cas contraire, la collectivité pourrait faire le choix de ne pas réaliser l'opération concernée.

L'Etablissement Public Loire a également été informé que ce positionnement serait entériné par une délibération du conseil communautaire de la CPHV.

Des interrogations subsistent toutefois sur la capacité pour les EPCI à mobiliser les fonds FEDER pour les opérations dont elles assureraient la maîtrise d'œuvre, seules ou en groupement.

Ces questions ont été soulevées au comité de pilotage de validation le 30 novembre 2022, nécessitant clarification en urgence par les services de l'Etat.

En réponse, la DDT du Loir-et-Cher confirme par courriel du 5 décembre 2022 le caractère restrictif des financements par le FEDER au regard des dispositions de gestion arrêtées au niveau régional (subvention minimale de 25.000 €, soit pour un taux de 30% une assiette subventionnable minimale de 83.500 €).

Or la quasi-totalité des opérations sous maîtrise d'œuvre des EPCI sont estimées par l'EP Loire à un montant inférieur à la dépense subventionnable.

Il apparaît que les montages financiers proposés par l'EP Loire nécessitent de retravailler au fond les regroupements envisagés, tant au niveau de chaque axe du PEP, que pour chaque groupement identifié dès lors qu'il faille globaliser les actions dans un même dossier de financement.

En l'absence d'un plan de financement finalisé, transmis par l'EP Loire, cela contraint les EPCI soit à s'accorder sur un regroupement des maîtrises d'œuvre, soit à renoncer, pour insuffisance de financement tel que projeté (par l'EP Loire), à conduire certaines actions du PEP.

Envoyé en préfecture le 02/01/2023

Reçu en préfecture le 02/01/2023

Publié le

22 DEC. 2022

PERCHES
LEVAULT

ID : 041-200040772-20221215-2022DELIB184-DE

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **VALIDE** l'engagement de la collectivité avec les réserves sur l'Etablissement Public Loire et appuyée par les services de l'Etat pour certaines actions relevant de la responsabilité des collectivités, devra nécessairement être explicitée en détails avant une possible mise en œuvre opérationnelle ;
 - la procédure de groupement de commande, pr
 - de plus, cette procédure ne pourra être envisageable que si une plus-value est techniquement avérée et si chaque collectivité assume sa part de responsabilité. De ce fait, la notion de leadership et celle de compétence territoriale sur les différentes études partagées devront être clairement définies avant le démarrage du programme d'études, sans quoi notre collectivité pourrait réétudier son positionnement. Dans cet esprit, la CPHV n'entend pas être désignée comme chef de file pour l'étude Habitat ;
 - la mise en œuvre des actions qui incombent à la CPHV sera conditionnée par le versement de l'intégralité des financements FPRNM et FEDER initialement prévus. Dans le cas contraire, la collectivité pourrait faire le choix de ne pas réaliser l'opération concernée.
- **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président délégué à la GEMAPI à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

PJ : - courrier du 29/11/2022 adressé à l'Etablissement Public Loire
- plan de financement finalisé du PEP Loir

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire

Le Président

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,
Daniel BARILLEAU

Envoyé en préfecture le 02/01/2023

Reçu en préfecture le 02/01/2023

Publié le **22 DEC. 2022**



ID : 041-200040772-20221215-2022DELIB184-DE

Références de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	Codi global	CC PHV	CANTY	OS Collectifs du Perche	Syndicat des villes de Loir et de la Braye	CC LLB	Communes de la CC LLB	CC Sud Sarthe	CCPF	Restes à charge total	% Part.	FFRMA	% Part.	FFRMA	% Part.
0-1	Portage et animation du PAPI	EP Loire	228 875 €	7 773,00 €	41 078,00 €	348,00 €	13 612,00 €			4 247,00 €	23 750,00 €	90 208,00 €	-50,76%	97 395,83 €	-42,93%	39 270,83 €	-17,31%
0-2	Préparation du dossier de candidature PAPI complet	EP Loire	50 000,00 €	7 951,15 €	4 553,69 €	38,57 €	1 509,90 €			470,81 €	2 632,84 €	10 000,00 €	20%	25 000,00 €	50%	15 000,00 €	30%
1-1	Améliorer la connaissance du risque de rassemblement pluvial sur le secteur de Loir Lucas Bercé	Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois & communes CCHPV	50 000,00 €	3 000,00 €	7 000,00 €							10 000,00 €	20%	25 000,00 €	50%	15 000,00 €	30%
1-2	Améliorer la connaissance du risque de rassemblement pluvial sur le secteur de Loir Lucas Bercé	Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois & communes CCHPV	50 000,00 €						10 000,00 €			10 000,00 €	20%	25 000,00 €	50%	15 000,00 €	30%
1-3	Réalisation d'une étude hydraulique de fonctionnement des émissaires du Loir	EP Loire	150 000,00 €	10 000,00 €	9 107,28 €	77,15 €	3 017,80 €				20 000,00 €	30 000,00 €	20%	75 000,00 €	50%	45 000,00 €	30%
1-4	Information et sensibilisation à destination des scolaires	EP Loire	68 000,00 €	1 590,30 €	5 200,00 €	3 800,00 €	3 800,00 €			941,87 €	5 285,76 €	20 000,00 €	20%	80 000,00 €	80%	- €	- €
1-5	Information et sensibilisation des entreprises municipales	EP Loire	53 800,00 €	2 480,00 €	2 960,00 €	2 960,00 €	2 960,00 €				2 320,00 €	10 720,00 €	20%	26 800,00 €	50%	16 080,00 €	30%
1-6	Recensement, valorisation et pose de repères de crues récentes et historiques	Communauté de communes du Pays Flechais	41 000,00 €	1 200,00 €	3 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €				2 000,00 €	8 200,00 €	20%	32 800,00 €	80%	- €	0%
1-9	Elaboration et mise à jour des DICRIM	EP Loire	- €	- €	- €	- €	- €					- €	- €	- €	- €	- €	- €
1-10	Sensibilisation sur les bonnes pratiques agricoles	Syndicat des vignerons du Loir et de la Braye	10 000,00 €				2 000,00 €					2 000,00 €	20%	5 000,00 €	50%	3 000,00 €	30%
2-1	Etude de fabrication du réseau de mesure sur les affluents du Loir	EP Loire	80 000,00 €	1 272,24 €	7 285,90 €	61,72 €	2 414,24 €			763,30 €	4 212,81 €	16 000,00 €	20%	40 000,00 €	50%	24 000,00 €	30%
2-2	Promouvoir l'utilisation et l'appréhension des outils existants de surveillance des crues et des alertes	EP Loire	- €	- €	- €	- €	- €					- €	- €	- €	- €	- €	- €
3-1	Réalisation et actualisation des PCS	EP Loire	- €	- €	- €	- €	- €					- €	- €	- €	- €	- €	- €
3-2	Coordination de la gestion de crise à l'échelle intercommunale	EP Loire	- €	- €	- €	- €	- €					- €	- €	- €	- €	- €	- €
3-3	Elaboration d'un PCA inondation	Communauté de communes du Pays Flechais	80 000,00 €	9 200,00 €	9 200,00 €	9 200,00 €	9 200,00 €					27 600,00 €	46%	32 400,00 €	0%	32 400,00 €	54%
4-1	Formation des maîtres et personnels de mairie sur l'application du règlement PAPI	EP Loire	- €	- €	- €	- €	- €					- €	- €	- €	- €	- €	- €
4-2	Création et animation d'un réseau d'acteurs sur la planification et l'aménagement du territoire	EP Loire	- €	- €	- €	- €	- €					- €	- €	- €	- €	- €	- €
5-1	Réalisation de diagnostics "habitués"	Communauté de communes du Pays Flechais	395 000,00 €	7 200,00 €	28 800,00 €			12 000,00 €				79 200,00 €	20%	198 000,00 €	50%	118 800,00 €	30%
5-2	Evaluation de la vulnérabilité des activités économiques des ERP, des établissements scolaires et du patrimoine culturel	EP Loire	- €	- €	- €	- €	- €					- €	- €	- €	- €	- €	- €
6-1	Réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité sur la mise en place de retenues sèches	Communauté de communes du Pays Flechais	100 000,00 €									20 000,00 €	20%	50 000,00 €	90%	30 000,00 €	30%
6-2	Réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité de création de retenues sèches	Communauté de communes du Pays Flechais	100 000,00 €					20 000,00 €				20 000,00 €	20%	50 000,00 €	90%	30 000,00 €	30%
7-1	Etude d'opportunité et de faisabilité de la mise en place de digues amovibles	Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois CCHPV	45 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €					9 000,00 €	20%	22 500,00 €	60%	13 500,00 €	30%
Total			1 594 975,46 €	150 485,69 €	1 21 909,96 €	525,44 €	31 837,93 €	32 000,00 €	10 000,00 €	4 412,73 €	1 26 307,04 €	379 428,80 €		814 145,83 €		401 400,83 €	



Vendôme, le 29 novembre 2022.

Monsieur Daniel FRECHET
Président de l'Etablissement Public Loire
2 quai du Fort Alleaume
CS 55708 – 45057 ORLEANS CEDEX

A l'attention de Mathilde PANNETIER

Direction des cycles de l'eau
Service Gestion de l'eau et des milieux aquatiques

N/Réf. : GEMAJW/NA/2022-150

Dossier suivi par Jonas WEBER
02.54.89.47.82 / jonas.weber@catv41.fr

Objet : Position CATV/CPHV sur le PEP Loir

Monsieur le Président,

Nous revenons vers vous en vue du comité de pilotage du 30 novembre prochain visant à entériner le budget et officialiser le dépôt du dossier du Programme d'Etudes Préalables (PEP) du Loir.

Après plusieurs mois de concertation, ayant permis de bâtir collectivement une programmation opérationnelle et budgétaire visant à réduire le risque inondation sur le bassin versant, vos services nous ont sollicités afin de connaître le positionnement politique de nos collectivités sur ce dossier.

Ainsi, nous avons le plaisir de vous informer que nos collectivités se prononcent favorablement sur ce dossier et souhaitent s'engager dans ce dispositif collaboratif. Néanmoins, nous attirons votre attention sur le fait que nos collectivités émettent tout de même les réserves formulées ci-dessous :

- la procédure de groupement de commande, proposée par vos services et appuyée par les services de l'Etat pour certaines actions relevant de la responsabilité des collectivités, devra nécessairement nous être explicitée en détails avant une possible mise en œuvre opérationnelle ;
- de plus, cette procédure ne pourra être envisageable que si une plus-value est techniquement avérée et si chaque collectivité assume sa part de responsabilité. De ce fait, la notion de leadership et celle de compétence territoriale sur les différentes études partagées devront être clairement définies avant le démarrage du programme d'études, sans quoi nos collectivités pourraient réétudier leur positionnement. Dans cet esprit, la CATV et la CPHV n'entendent pas être désignées comme chef de file pour l'étude Habitat ;
- la mise en œuvre des actions qui nous incombent sera conditionnée par le versement de l'intégralité des financements FPRNM et FEDER initialement prévus. Dans le cas contraire, nos collectivités pourraient faire le choix de ne pas réaliser l'opération concernée.

.../...

Envoyé en préfecture le 02/01/2023

Reçu en préfecture le 02/01/2023

Publié le **22 DEC. 2022**



ID : 041-200040772-20221215-2022DELIB184-DE

Nous vous informons que ce positionnement devrait être entériné par une délibération de nos conseils communautaires respectifs, pour le moment envisagés entre le 12 et le 15 décembre 2022.

Nos services restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération très distinguée.

Le Vice-Président CATV délégué
à la gestion des milieux aquatiques
et la prévention des inondations

Bernard BONHOMME



Le Vice-Président CPHV délégué
à la gestion des milieux aquatiques
et la prévention des inondations

Laurent BOREL

